

Développement de l'interpellation no 823

Avoir des finances cantonales saines et surtout de manière durable est indispensable pour que notre Etat puisse jouer efficacement son rôle et continuer - ce qui est très important - à investir dans le développement de notre région !

Mais il ne faut pas se voiler la face : garantir l'équilibre financier d'un Etat est un exercice difficile, voire périlleux. Une des difficultés majeures réside dans le fait que nous avons un déficit structurel lourd et dont les corrections ont des effets qui ne se ressentent pas rapidement face à une volatilité des recettes qui, elle, est souvent sans appel ! Nos comptes bouclent dans le rouge même lorsque tous les signaux sont au vert, cela a déjà été dit à maintes reprises.

Il est dès lors important que des orientations soient données, que des choix soient faits - qui ne sont pas toujours très populaires d'ailleurs. Une majorité - je le pense et sans vouloir dramatiser - s'inquiète de ce déficit structurel sur lequel nous devons, nous pouvons agir et aussi de l'état général des finances. A ma connaissance, déjà deux programmes se sont penchés sur cette problématique.

Dans son rapport sur la législature 2007-2010 le Gouvernement a rappelé s'être attaqué au déficit structurel en lançant un programme de 51 mesures d'économie. Selon ce rapport, les

mesures ont permis de réduire de moitié ce déficit lors de la précédente législature, le solde devant être planifié et réalisé entre 2010 et 2012 !

Ces mesures émanaient d'un travail mené par la Trésorerie générale et par le service du personnel. Les diverses cartes devaient être réparties équitablement sur l'ensemble de la fonction publique. Pour chacune des mesures, il était indiqué s'il y avait un impact sur les prestations aux citoyens et sur les finances communales. Ce sont des choses qu'il ne faut pas négliger et dont il faut se rappeler.

Le constat...

C'est que le déficit structurel est toujours là, qu'un nouveau projet – je cite – « pour trouver de réelles mesures d'allégement de l'appareil étatique » est en travail. Et qu'en plus, une table ronde a été créée pour trouver de manière constructive, je l'espère, des solutions pour assainir durablement les finances cantonales.

L'idée de notre interpellation n'est nullement de chercher des responsables au constat que je viens de faire –ce ne serait pas constructif et il est certain que nous avons tous une part de responsabilité. Mais si nous voulons atteindre notre but dans ces nouvelles démarches– en gardant une vision d'avenir pour notre Canton- il est essentiel de se rappeler de ce qui a déjà été fait et d'en tirer des conclusions. C'est d'autant plus important que nous devons prochainement et indéniablement prendre des options et faire des choix. Et nous sommes condamnés, cette fois-ci à réussir.

Le bilan d'une précédente et similaire action doit absolument être fait, pour que les choses positives soient reconduites ou au contraire améliorées et corrigées. Car il ne faut pas se leurrer, la marge de manoeuvre reste faible.

Nous avons déjà eu des retours sur quelques-unes de ces mesures mais pas, à notre connaissance, de manière globale, ni devant ce Parlement. Il est bon de faire objectivement le bilan pour savoir si nous avons efficacement joué nos cartes !

Nous ne voulons pas revenir ici sur chacune des 51 mesures préconisées. On constate que des points sensibles avaient été justement relevés, par exemple, le souci des hospitalisations extérieures, point relevé en 2008 déjà, et dont on voit le résultat en 2014 ! Il y a aussi des pistes intéressantes qui seront forcément reprises par le groupe de travail de la Table ronde. Tout n'est pas à jeter ... mais plutôt à concrétiser ou à finaliser !

Nous savons déjà que nous ne pourrions pas passer à côté de questions telles que le rôle de l'Etat, quelles prestations il doit fournir, pour quelle fiscalité. Et là, le débat risque d'être pour le moins animé mais aussi intéressant.

Pour que les conclusions OPTI-MA, nous permettent d'agir de manière durable et efficace, nous devons travailler de manière coordonnée, faire preuve de réactivité et surtout avoir un bon suivi. Par exemple, nous payons cash un certain immobilisme, dans les dossiers tel que la Caisse de pensions ou de l'hôpital,

Il ne faut pas oublier dans la réflexion, les communes dont un récent rapport confirme les problèmes financiers qui dépendent très largement des charges liées. Et au bout du compte ce sont

toujours les mêmes contribuables jurassiens qui devront faire face ! La motion PCSI 1066 qui demandait une discussion sur la répartition des tâches entre communes et Etat revêt une grande importance et nous réjouissons d'en connaître les conclusions.

Certes les choses ont évolué, depuis le dossier des 51 mesures, mais on ne va pas réinventer la roue sur tout. Observons si les mesures qui n'ont pas abouti sont encore d'actualité et si on ne pourrait pas les reprendre ?! Evidement sans fermer la porte à de nouvelles solutions. Elles ne doivent pas toutes être dans le domaine des économies, le Jura a de nombreux atouts à faire valoir - ne sommes-nous pas au cœur de l'Europe ?! Encore faut-il choisir les bonnes cartes !

Il semble tout naturel qu'après s'être fixé des objectifs, un bilan soit fait avant de repartir dans quelque chose de nouveau !

Raison pour laquelle nous interpellons le Gouvernement afin qu'il nous précise les conclusions finales auxquelles il est arrivé suite au programme des 51 mesures qu'il avait lancé. En répondant aux quelques questions qui nous semblent suffisamment claires nous pourrions connaître leur bilan qui sera à n'en pas douter utile pour la suite

Nous attendons du Gouvernement des réponses étayées, sans tabou et constructives, et nous vous en remercions. ...

Géraldine Beuchat, députée pCSI